

Laval théologique et philosophique



Rhétorique des mots, rhétorique des idées. À propos du « Traité de l'argumentation » de Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca

Guy Bouchard

Volume 35, numéro 3, 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/705750ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/705750ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Bouchard, G. (1979). Rhétorique des mots, rhétorique des idées. À propos du « Traité de l'argumentation » de Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca. *Laval théologique et philosophique*, 35(3), 301–313. <https://doi.org/10.7202/705750ar>

RHÉTORIQUE DES MOTS, RHÉTORIQUE DES IDÉES

À PROPOS DU « TRAITÉ DE L'ARGUMENTATION »
DE CH. PERELMAN ET L. OLBRECHTS-TYTECA

Guy BOUCHARD

Cette science des discours a déjà existé, bien avant la linguistique, et elle portait le nom de *rhétorique*. Il est temps aujourd'hui de refaire la rhétorique ; si les explications que donnaient les anciens rhéteurs ne peuvent plus nous satisfaire, il ne faut pas écarter par là même les problèmes qui les préoccupaient. La rhétorique a sa place parmi les sciences d'aujourd'hui et de demain.

Tzvetan TODOROV

Ce qui est vrai en revanche, c'est qu'une métaphorique, une tropologie, une théorie des figures, ne nous laissent pas quittes avec la rhétorique générale et moins encore avec cette « nouvelle rhétorique » (si l'on veut) qui nous manque (entre autres) pour « agir sur le moteur du monde », et qui serait une sémiotique des discours. De *tous* les discours.

Gérard GENETTE

1. Les ouvrages de rhétorique ancienne comportaient habituellement un noyau de cinq sections principales traitant respectivement de l'invention, de la disposition, de l'élocution, de la mémoire et de l'action oratoire. De ces cinq sections, les deux dernières étaient considérées comme secondaires et, proportionnellement, étaient peu développées. Aux trois autres, par contre, on accordait une attention toute particulière, allant parfois jusqu'à la minutie. Or ces trois sections entretenaient entre elles un rapport qu'en termes classiques on appellerait de fond à forme, l'invention et l'élocution relevant du fond, et la disposition, de la forme. Double fond, mais forme unique ? Non. Au commencement de ses *Divisions de l'art oratoire*¹, Cicéron explique que le talent propre de l'orateur, qui réside dans les idées et dans les mots (*res et*

1. Trad. Bornecque, Paris, Les Belles Lettres, 1924, p. 2-3.

verba), comprend cinq parties dont l'invention (pour les idées), l'élocution (pour les mots) et la disposition (qui vaut pour les mots et les idées, mais que l'on joint à l'invention): « Qu'il s'agisse des idées et des mots, il faut distinguer l'invention et la disposition ». Schématiquement :

INVENTION	DISPOSITION
idées (invention)	idées (disposition)
mots (élocution)	mots
FOND	FORME

Théoriquement, la rhétorique ancienne aurait dû articuler quatre maîtresses sections : invention des idées, invention des mots, disposition des idées, disposition des mots. En pratique, et ce même dans le texte où Cicéron nous parle d'un double fond et d'une double forme, elle s'en est tenue à trois sections : l'*invention* avait trait à l'invention des idées ; la *disposition*, à la disposition des idées ; et l'*élocution*, à l'invention et à la disposition des mots. Or cette (con-) fusion de l'invention et de la disposition, dans le cas des mots, ne pouvait-elle suggérer un mouvement analogue pour les idées ? Et ne devait-on pas aboutir ainsi, au cœur même de la rhétorique, à un double centre d'intérêt : intérêt pour les idées, intérêt pour les mots ? C'est le double attelage du *Phèdre* de Platon, dont chaque cheval pouvait tirer de son propre côté.

2. L'orateur n'a pas le monopole des idées, non plus que des mots. Et l'exemple d'Aristote, à cet égard, est instructif, lorsqu'on juxtapose ses traités de logique, sa *Rhétorique* et sa *Poétique*. Par rapport à la dichotomie des idées et des mots, les traités de logique ont trait aux idées, tandis que la *Rhétorique* porte sur les idées ainsi que sur les mots, et que la *Poétique* se préoccupe de quelque chose de structurellement analogue aux idées (les actions, dont la fable constitue l'agencement), de même que des mots. Mais si, au lieu de s'en tenir, à propos de chaque type de discours, à ce qu'il comporte d'idées et de mots, on décidait de mettre l'accent soit sur les mots en général, soit sur les idées en général ?

C'est du côté des mots que l'attelage rhétorique a été entraîné, au cours d'une évolution qui a vu rétrécir « comme peau de chagrin », selon l'expression de Gérard Genette, le domaine de la rhétorique :

La *Rhétorique* d'Aristote ne se voulait pas « générale » (encore moins « généralisée ») : elle l'était, et l'était si bien, dans l'amplitude de sa visée, qu'une théorie des figures n'y méritait encore aucune mention particulière ; quelques pages seulement sur la comparaison et la métaphore, dans un Livre (sur trois) consacré au style et à la composition, territoire exigü, canton détourné, perdu dans l'immensité d'un Empire. Aujourd'hui, nous en sommes à intituler *Rhétorique générale* ce qui est en fait un traité des figures. Et si nous avons tant à

« généraliser », c'est évidemment pour avoir trop restreint : de Corax à nos jours, l'histoire de la rhétorique est celle d'une *restriction généralisée*².

Restriction à l'élocution, aux tropes et figures, à la métaphore et à la métonymie, et finalement à la seule métaphore³. Dans la même veine, Pierre Kuentz écrit :

Des pans entiers de l'édifice classique semble s'être effondrés et seul le préjugé anaytique (...) nous permet de nommer encore rhétorique une discipline réduite à l'une de ses parties, désarticulée, déconnectée, l'*elocutio*, ou même à une partie de cette partie, puisque l'on n'en retient, en fait, que la théorie des tropes, centrée elle-même, de plus en plus nettement sur la *métaphore*, figure suprême, suprême écart⁴.

Sans doute le mouvement n'a-t-il pas été aussi uniforme que le laissent entendre les descriptions volontairement simplifiées que nous venons de rappeler. Sans doute pourrait-on, avec Kibedi Varga, insister sur la rémanence relativement tardive de l'invention et de la disposition dans la rhétorique française :

La rhétorique classique serait, selon M. Genette, « surtout une rhétorique de l'*elocutio* » et il dit ailleurs que les traités classiques traitent essentiellement de cette partie de la rhétorique. Certains traités du XVIII^e siècle cités par l'auteur et qui sont exclusivement consacrés à l'*elocutio* (Du Marsais, Fontanier) représentent peut-être le courant qui remonte à Ramus ; il serait en outre, intéressant d'étudier dans quelle mesure une telle influence se rattache à une modification générale de l'esthétique des lumières et du romantisme : les métaphores et les antithèses trouveront sans doute plus de grâce auprès de Victor Hugo que les *lieux*. Cependant les meilleurs traités classiques maintiennent soigneusement l'équilibre entre les trois premières parties de la rhétorique : l'excellent petit traité anonyme de 1674 (*Abregé de rhetorique*) ne consacre que 34 pages sur 189 à l'*elocutio*, qui occupe par ailleurs un tiers des traités de Bary (1669) et de Le Gras (1672) et la moitié environ des ouvrages de Gilbert (1730) et de Crevier (1765). Il s'agit là peut-être d'une évolution, mais il faut sans doute aussi se rendre compte du fait banal que les règles concernant l'*elocutio*, les formes et les variantes que celle-ci doit contenir et commenter, sont beaucoup plus nombreuses que celles qui se rattachent à la *dispositio*⁵.

Sans doute pourrait-on aussi rappeler que, du côté anglophone, l'ouvrage de Blair⁶ (première édition anglaise : 1783) privilégie un autre type d'articulation de la matière rhétorique, en mettant l'accent d'une part sur les genres d'éloquence (éloquence des assemblées populaires, éloquence du barreau, éloquence de la chaire), d'autre part, sur les parties du discours (introduction, énoncé du sujet et division, narration et explication, argumentation, partie pathétique, péroration ou conclusion), et que c'est en traitant de ces parties qu'il se réfère, sans les avoir mises en évidence dans son plan général, aux sections traditionnelles de la rhétorique ; par exemple :

2. Gérard GENETTE, « La rhétorique restreinte », in *Communications*, n. 16, 1970, p. 158.

3. *Ibid.*, p. 159-169.

4. Pierre KUENTZ, « Le "rhétorique" ou la mise à l'écart », in *Communications* n. 16, 1970, p. 144-145.

5. Kibedi VARGA, *Rhétorique et littérature*, Paris, Didier, 1970, p. 16-17.

6. Hugh BLAIR, *Lectures on Rhetoric and Belles Lettres*, London, Cadell, Rivington, Longman, Hurst and Co., 14th ed., 1825.

Now, with respect to Arguments, three things are requisite. First, the invention of them ; secondly, the proper disposition and arrangement of them ; and thirdly, the expressing of them in such a style and manner as to give them their full force⁷.

Or, après cinq pages et demie consacrées à l'invention et à la disposition des arguments, Blair expédie l'élocution en un paragraphe :

After due attention given to the proper arrangement of Arguments, what is next requisite for their success, is to express them in such a Style, and to deliver them in such a manner, as shall give them full force. On these heads I must refer the Reader to the directions I have given in treating of Style, in former Lectures ; and to the directions I am afterwards to give concerning Pronunciation and Delivery⁸.

Ces deux renvois sont fort intéressants lorsqu'on les situe dans l'économie générale de l'ouvrage de Blair. À part l'introduction, le volume peut en effet être divisé en cinq grandes sections :

1. Le goût (II-V ; p. 9-61)
2. Le langage (VI-IX ; p. 61-114)
3. Le style (X-XXIV ; p. 114-309)
4. L'éloquence (XXV-XXXIV ; p. 309-463)
5. Autres sortes de composition en prose et en vers (XXXV-XLVII ; p. 463-654)

Le chapitre consacré à la prononciation et à l'action oratoire appartient à la section sur l'éloquence. Par contre, l'ensemble des pages consacrées au style constitue une section autonome. Il est vrai que Blair attribue au style une part importante de son livre, mais on aurait tort d'y voir une prédilection de la rhétorique pour l'élocution : car ce qui est dit du style vaut non seulement pour l'éloquence, mais aussi pour les autres sortes de compositions en prose et en vers. Ayant en effet à présenter plusieurs sortes de « compositions », Blair, au lieu de répéter à propos de chacune d'entre elles des remarques similaires à propos du style, traite d'abord du style en général, puis de chaque forme de discours en particulier. Son ouvrage n'est pas un traité de rhétorique au sens courant du terme, mais une sorte d'encyclopédie des sciences du discours articulant des propos d'esthétique, de linguistique, de stylistique, de rhétorique et de théorie de la pluralité des discours. La rhétorique, ici, est moins amputée que débordée de toutes parts.

On pourrait donc nuancer l'évolution esquissée par Genette et par Kuentz. Mais dans ses grandes lignes, cette évolution reste valable, du moins pour cette dimension de la rhétorique qui était relative aux mots. Il faut d'ailleurs souligner que ce qui s'est progressivement éteint, ce n'est pas l'intérêt pour l'étude des mots, mais une pratique qui consistait à étudier les mots dans le cadre d'une discipline appelée rhétorique. La rhétorique évanescence a été relayée par d'autres disciplines, par exemple la linguistique et la stylistique :

7. *Ibid.*, p. 422.

8. *Ibid.*, p. 427.

Rien de mieux défini — en apparence, que le mot *style* : une manière d'écrire, d'autre part la manière d'écrire propre à un écrivain, à un genre, à une époque ; double définition que nos dictionnaires modernes ont héritée des Anciens.

Cette « manière d'écrire » fait l'objet dans l'Antiquité d'une étude particulière, la *rhétorique* qui est à la fois un *art de l'expression littéraire* et une norme, un *instrument critique* dans l'appréciation des styles individuels, de l'art des grands écrivains.

C'est sous cette forme qu'elle nous a été transmise à travers le Moyen Âge et les siècles classiques.

À partir du XVIII^e siècle, une nouvelle conception de l'art et du langage entraîne progressivement sa déchéance ; elle est incapable de se renouveler et *rien ne vient la remplacer*.

La *stylistique* est une rhétorique moderne sous sa double forme : une *science de l'expression* et une *critique des styles individuels* ; mais cette définition ne se dégage que lentement ; et ce n'est que lentement que la nouvelle science du style reconnaît son objet, ses buts et ses méthodes⁹.

Restriction du champ rhétorique à l'élocution ; rétrécissement de l'élocution aux figures, puis à la figure : la métaphore ; extinction de la rhétorique, que remplace par exemple la stylistique : et pourtant, tout n'est pas encore dit. Cette rhétorique que l'on croyait défunte et oubliée est en train de renaître :

Or, la rhétorique apparaît aujourd'hui non seulement comme une science d'avenir, mais encore comme une science à la mode, aux confins du structuralisme, de la nouvelle critique et de la sémiologie. En 1964, Roland Barthes note incidemment que « la rhétorique devra être repensée en termes structuraux » et il ajoute que « c'est l'objet d'un travail en cours. » Lui-même consacre son enseignement à l'École pratique des Hautes Études à l'analyse de la *Rhétorique* d'Aristote et il soumet aux participants d'un colloque sur la sociologie de la littérature des réflexions programmatiques sur l'« analyse rhétorique »¹⁰. À peu près au même moment, dans *Tel Quel*, revue peu suspecte d'être réactionnaire, Gérard Genette prend appui sur un lot de manuels poussiéreux (Lamy, Du Marsais, Crevier, Domaïron, Fontanier, etc.) pour définir sommairement l'« espace du langage ». Plus récemment, T. Todorov annexait à son étude sur *Les liaisons dangereuses* une ébauche de système des tropes et figures qui accueille généreusement *occupation*, *expolition*, *pronomination* et quelques autres raretés. Consacrant cette alliance de l'ancien et du nouveau, Kibédi Varga compare *La Rhétorique et la critique structuraliste*¹¹.

9. Pierre GUIRAUD, *La stylistique*, Paris, P.U.F., Que sais-je ? n. 646, 1967, p. 5. Sur l'aspect stylistique de la rhétorique, voir aussi, de Gérard Genette, « La rhétorique des figures », introduction à l'ouvrage de Fontanier, intitulé *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, 1968, p. 5-17 ; ainsi que, de Ducrot et Todorov, l'article « Rhétorique et stylistique » du *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* (Paris, Seuil, 1972, pp. 99-105).

10. L'enseignement de Barthes ne s'est pas limité à la *Rhétorique* d'Aristote : il constituait une sorte de bilan de « L'ancienne rhétorique » qui a été plus tard publié dans la revue *Communications* (n. 16, 1970, p. 172-233).

11. J. DUBOIS, F. EDELINE, J.M. KLINKENBERG, P. MINGUET, F. PIRE, H. TRINON, *Rhétorique générale*, Paris, Larousse, 1970, p. 8-9.

Les auteurs de ce bilan s'inscrivent eux-mêmes dans ce renouveau de la rhétorique, en postulant « que la littérature est d'abord un usage singulier du langage » et que « c'est précisément la théorie de cet usage qui constitue le premier objet d'une rhétorique générale, et peut-être généralisable »¹² ; la première partie de l'ouvrage, classique eu égard à son objet (les figures du langage), se démarque des anciens traités de rhétorique par son fondement linguistique et par sa démarche rigoureuse ; quant à la seconde, elle tente une percée du côté de la rhétorique du récit, en une « première incursion dans les régions quasi vierges d'une rhétorique applicable à tous les modes d'expression »¹³.

3. Le renouveau dont il vient d'être question s'inscrit dans le prolongement de la rhétorique de l'élocution et des figures, quitte à déborder celle-ci en direction d'une théorie générale des divers types de discours, et même des divers modes d'expression. Parallèlement, la rhétorique de l'invention au sens classique du terme, c'est-à-dire la rhétorique des idées, refait surface.

L'intérêt pour les idées, au détriment du style, était déjà inscrit dans la conception platonicienne de la rhétorique. Dans le *Phèdre*, par exemple, Platon développe une théorie du philosophe-orateur destinée à remplacer la rhétorique courante. La véritable rhétorique, en effet, doit avoir pour fondement la vérité, sans la vérité et la méthode dialectique on ne peut posséder l'art oratoire ; dès lors, sont seuls valables les discours qui enseignent la vérité, les autres n'étant que badinage, et les orateurs politiques, les poètes et les législateurs n'ont de valeur que dans la mesure où ils sont philosophes :

Finissons : c'est assez nous jouer sur l'art de la parole, et toi, va retrouver Lysias et dis-lui qu'étant descendus tous deux au ruisseau et à la retraite des nymphes, nous avons entendu des discours où l'on faisait savoir à Lysias et à tous ceux qui composent des discours, à Homère et à tous ceux qui ont composé des poèmes chantés ou non chantés¹⁴, et enfin à Solon et à tous les orateurs politiques qui, sous le nom de lois, ont rédigé des écrits, que si, en composant ces ouvrages, ils ont connu la vérité, s'ils peuvent en venir à la discussion et défendre ce qu'ils ont écrit, et si l'orateur en eux est capable de faire pâlir l'auteur, ce n'est point leur activité d'écrivain, mais le souci de la vérité qui leur vaudra leur nom (...) Le nom de sage, Phèdre, me semble bien sublime et ne convient qu'à Dieu ; celui d'ami de la sagesse ou tel autre semblable leur conviendrait mieux et s'accorderait mieux à leur faiblesse (...) En revanche, celui qui n'a rien en lui de plus que ce qu'il a composé ou écrit à force de temps, en mettant son esprit à la torture, en ajoutant et retranchant pièce à pièce, tu l'appelleras, comme il le mérite, poète, faiseur de discours, rédacteur de lois¹⁵.

12. *Ibid.*, p. 14.

13. *Ibid.*, p. 158.

14. La poésie subit la même condamnation que la rhétorique traditionnelle, parce que, amputée de la mélodie, du rythme et du mètre, elle n'est plus que discours au peuple, discours d'orateur : « Nous venons donc de trouver une sorte de rhétorique à l'usage d'un peuple formé d'enfants, de femmes et d'hommes, d'esclaves et d'hommes libres confondus ensemble, rhétorique que nous apprécions peu, puisque nous la tenons pour une flatterie. (*Gorgias*, trad. Chambry, in *Œuvres complètes* t. II, Paris, Garnier, 1960, 502 d.). Unies dans une même condamnation, rhétorique et poésie sont susceptibles de la même rédemption : au philosophe-orateur fait pendant le philosophe-poète.

15. *Phèdre*, trad. Chambry, in *Œuvres complètes* t. III, Paris, Garnier, 1958, 278 b-e.

Dans la *Rhétorique* d'Aristote, le style a une place, mais secondaire, car il n'est qu'un mal nécessaire :

Cependant, comme la rhétorique elle-même tout entière, ne s'adresse guère qu'à l'apparence et à l'opinion, on doit s'occuper de la diction avec quelque soin, non pas comme bonne en elle-même, mais comme nécessaire. Sans doute, la perfection serait de se borner, quand on parle, à ne causer à ses auditeurs ni peine ni plaisir, et à ne demander ses armes et la victoire qu'aux choses mêmes, de telle sorte que tout ce qui serait en dehors de la démonstration devint absolument inutile. Mais par malheur, tous ces accessoires ont une énorme influence ; et c'est, je le répète, parce que les auditeurs sont corrompus. Il n'y a pas d'enseignement où la diction et le style ne tiennent nécessairement quelque petite place ; car, du moment que l'on montre quoi que ce soit, il n'est pas sans importance de s'exprimer de telle manière ou de telle autre. Il n'est pas d'art, cependant, où ces détails soient aussi importants que dans la rhétorique, où tout est disposé pour l'apparence et en vue de l'auditoire ; et l'on ne s'imaginerait jamais d'enseigner la géométrie avec ces procédés¹⁶.

Aristote ne se préoccupe donc du style que parce qu'il n'en peut faire abstraction, mais il s'intéresse davantage aux idées et leur consacre la plus grande part de ses développements.

Cependant, après une phase d'équilibre dont témoignent par exemple les ouvrages de Cicéron et de Quintilien, la rhétorique, comme nous l'avons vu, a mis l'accent sur les mots. Qu'advenait-il pendant ce temps, des idées ?

Les idées relevaient de l'invention et de la disposition. Or, selon Pierre Kuentz, celles-ci, dans le cadre de l'œuvre de Ramus, ont émigré :

Dans cette propédeutique des « arts libéraux » que constitue le *trivium*, figurent, dans un ordre dont notre enseignement porte encore la marque, grammaire, rhétorique et dialectique. C'est au sein de cette organisation du savoir que se réalise l'ablation de l'*inventio* et de la *dispositio*, c'est là, et là seulement, qu'elle prend son sens. Ces deux « parties » de l'éloquence quittent en effet le domaine du rhétorique, mais c'est pour entrer dans celui du logique¹⁷.

Nous pourrions, en reprenant les mêmes exemples que dans le cas du style, insister sur le fait que cette ablation n'a pas été parfaite du premier coup, et que les préoccupations pour l'invention et la disposition ont continué à hanter plusieurs traités de rhétorique. Mais, ici encore, c'est un mouvement global qu'il importe de faire ressortir. De même que l'empire du style, dans les derniers vestiges de la rhétorique, s'est peu à peu effrité, de même l'empire des idées, dans le fief de la logique, a subi un rétrécissement progressif. Rétrécissement que M. Perelman et Mme Olbrechts-Tyteca, après en avoir imputé l'amorce à la conception de la raison et du raisonnement issue de Descartes, décrivent comme suit :

Est rationnel, dans le sens élargi de ce mot, ce qui est conforme aux méthodes scientifiques, et les ouvrages de logique consacrés à l'étude des moyens de

16. ARISTOTE, *Rhétorique*, trad. J. Barthélemy Saint-Hilaire, Paris, Librairie philosophique de Ladrangue, 1870, III, 1, p. 5-6.

17. « Le "rhétorique" ou la mise à l'écart », p. 145-146.

preuve, limités essentiellement à l'étude de la déduction et d'habitude complétés par des indications sur le raisonnement inductif, réduites d'ailleurs aux moyens non pas de construire mais de vérifier les hypothèses, s'aventurent bien rarement dans l'examen des moyens de preuve utilisés dans les sciences humaines. En effet, le logicien, s'inspirant de l'idéal cartésien, ne se sent à l'aise que dans l'étude des preuves qu'Aristote qualifiait d'analytiques, tous les autres moyens ne présentant pas le même caractère de nécessité. Et cette tendance s'est encore fortement accentuée depuis un siècle où, sous l'influence de logiciens-mathématiciens, la logique a été limitée à la logique formelle, c'est-à-dire à l'étude des moyens de preuve utilisés dans les sciences mathématiques. Il en résulte que les raisonnements étrangers au domaine purement formel échappent à la logique, et par là aussi à la raison. Cette raison, dont Descartes espérait qu'elle permettrait, du moins en principe, de résoudre tous les problèmes qui se posent aux hommes et dont l'esprit divin possède déjà la solution, a été de plus en plus limitée dans sa compétence, de sorte que ce qui échappe à une réduction au formel lui présente des difficultés insurmontables¹⁸.

Mais de même que la rhétorique des mots connaît une renaissance contemporaine, de même la rhétorique des idées, avec le *Traité de l'argumentation* de M. Perelman et de Mme Olbrechts-Tyteca, a pris un nouvel envol¹⁹. Et bien que l'ouvrage se rattache expressément à la rhétorique, il ne se borne pas à une reprise de l'invention et de la disposition telles que les concevait la rhétorique ancienne. Pour Aristote, déjà, la rhétorique se présentait comme « l'analogue de la Dialectique »²⁰, elle était « comme une ramification de la dialectique et de la science morale, qu'il est juste de dénommer politique »²¹. Or le *Traité de l'argumentation* conjoint précisément dialectique et rhétorique :

Notre analyse concerne les preuves qu'Aristote appelle dialectiques, qu'il examine dans ses *Topiques* et dont il montre l'utilisation dans sa *Rhétorique*. Ce rappel de la terminologie d'Aristote aurait justifié le rapprochement de la théorie de l'argumentation avec la dialectique, conçue par Aristote lui-même comme l'art de raisonner à partir d'opinions généralement acceptées (*εὐλογος*). Mais plusieurs raisons nous ont incités à préférer le rapprochement avec la rhétorique²².

Première raison : le mot *dialectique* a changé de sens dans la terminologie philosophique, alors que le mot *rhétorique* y est tombé en désuétude, ce qui offre une

18. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1976, 3^e édition, p. 3.

19. La première édition a été publiée aux Presses Universitaires de France en 1958. Elle avait été précédée de plusieurs textes moins élaborés des mêmes auteurs ou de M. Perelman, dont certains ont été repris dans *Rhétorique et philosophie* (Paris, P.U.F., 1952). S'inscrivent dans la même veine, de Charles Perelman, plusieurs autres ouvrages, dont : *Éléments d'une théorie de l'argumentation*, (Bruxelles, Presses Universitaires, 1968), *Le champ de l'argumentation* (Bruxelles, Presses Universitaires, 1970), *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation* (Paris, Vrin, 1977). Il faut aussi signaler l'important ouvrage collectif intitulé *La théorie de l'argumentation*, publié dans *Logique et analyse*, nouvelle série, 6^e année, 1963, 21 à 24 ; ainsi que, de Georges Vignaux, une analyse critique fouillée du *Traité de l'argumentation* ayant pour titre *La nouvelle rhétorique* (Université de Neuchâtel, Travaux du centre de recherches sémiologiques, n. 1, 1969-70).

20. *Rhétorique*, trad. Dufour, Paris, Les Belles Lettres, 1960, L. I., 1354 a 1.

21. *Ibid.*, 1356 a 25-26.

22. *Traité de l'argumentation*, p. 6.

occasion de « faire revivre une tradition glorieuse et séculaire »²³. Seconde raison, et plus importante : la dialectique ne se préoccupait guère de l'auditoire, ce qui n'était pas le cas de la rhétorique : « Notre rapprochement avec cette dernière vise à souligner le fait que *c'est en fonction d'un auditoire que se développe toute argumentation* ; l'étude de l'opérable des *Topiques* pourra, dans ce cadre, s'insérer à sa place »²⁴. De la rhétorique ancienne, l'ouvrage néglige certains aspects, telle la mnémotechnique et l'action oratoire ; mais par rapport à d'autres aspects il la débord : privilégiant l'étude de la structure de l'argumentation, il ne se limite pas à l'argumentation par la parole devant une foule rassemblée sur la place, mais, ne craignant pas d'utiliser surtout les documents écrits, il se taille un champ d'études immense :

Les logiciens se doivent de compléter la théorie de la démonstration (...) par une théologie de l'argumentation. Nous chercherons à la construire en analysant les moyens de preuve dont se servent les sciences humaines, le droit et la philosophie ; nous examinerons des argumentations présentées par des publicistes dans leurs journaux, par des politiciens dans leurs discours, par des avocats dans leurs plaidoiries, par des juges dans leurs attendus, par des philosophes dans leurs traités²⁵.

L'originalité d'un tel projet était de relancer une dimension de la rhétorique tombée dans l'oubli depuis beaucoup plus longtemps que celle qui privilégiait les mots, en lui attribuant un rôle tout à fait contemporain.

4. La troisième édition du *Traité de l'argumentation* serait tout à fait identique à la première, dont elle reproduit même la pagination, n'était qu'elle se présente en un seul volume au lieu de deux, et chez un autre éditeur. Cette réédition mérite toutefois d'être soulignée non seulement parce qu'un travail de cette importance doit être tenu à la disposition des chercheurs, mais surtout parce qu'on peut l'insérer aujourd'hui dans un cadre nouveau : celui de la sémiologie des discours.

Dans son aide-mémoire consacré à « L'ancienne rhétorique », Roland Barthes écrit :

la rhétorique doit toujours être lue dans le jeu structural de ses voisines (Grammaire, Logique, Poétique, Philosophie) : c'est le jeu du système, non chacune de ses parties en soi, qui est historiquement significatif²⁶.

Mais l'ensemble de ce système préfigure ce qui s'élabore aujourd'hui comme théorie globale des discours et qui permet de réinterpréter la contamination réciproque des disciplines sus-mentionnées. Rappelons, dans cette perspective, quelques faits.

Pour Aristote, la rhétorique est la « faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, peut être propre à persuader »²⁷ ; il traite des preuves (invention), de la diction (ou élocution), et de la disposition, et il précise qu'en ce qui concerne

23. *Ibid.*, p. 7.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*, p. 13.

26. *Op. cit.*, p. 194.

27. *Rhétorique*, I, 1355 b 25.

l'élocution, il ne s'occupe que du style propre à l'orateur, l'autre style ayant été étudié dans la Poétique²⁸. Si Cicéron reprend et complète les divisions de la rhétorique aristotélicienne, s'il admet que le style de l'orateur diffère de celui du poète, de l'historien, du sophiste et du philosophe²⁹, il tend pourtant à valoriser l'élocution : puisque nul sujet, en effet, n'appartient en propre à l'orateur, ce n'est que par l'élocution qu'il peut se distinguer³⁰, et si Démocrite parle bien des questions physiques, il est physicien pour le fond, mais orateur pour la forme³¹ ; cette valorisation du style n'est pourtant pas absolue : on connaît trop son insistance sur la nécessité d'une culture générale de l'orateur, pour soupçonner Cicéron de réduire la rhétorique à un art de la verroterie verbale ; on notera d'ailleurs qu'en divisant les questions en deux groupes, à savoir d'une part les causes particulières, d'autre part le thème général, c'est-à-dire la question indéterminée, sans circonstance de personne ni de temps, et en subdivisant les questions indéterminées en deux genres, l'un théorique, l'autre pratique, dont le premier avait pour but la connaissance et s'interrogeait sur l'existence de la chose, sur sa nature ou sur sa qualité, Cicéron situait dans le champ de la rhétorique des problèmes d'ordre philosophique ; ainsi, à propos de l'existence de la chose : « Dans ce genre rentrent par exemple toutes les questions de recherche abstruse et de physique, où l'on développe les causes et les raisons des choses »³². Pour Quintilien, l'orateur parfait doit aussi être un sage³³ ; mais on peut noter qu'en éliminant de la définition de la rhétorique l'idée de persuasion, en en faisant une « science de bien dire »³⁴, il propose cependant une formule qui pourrait être invoquée en faveur d'une rhétorique « stylistique » : car il est impossible de comprendre sans contexte que bien parler, par exemple, présuppose pour Quintilien qu'on soit homme de bien. Le traité anonyme sur le sublime, par contre, est une œuvre consacrée exclusivement à un problème de style ; le sublime n'est pas l'apanage de l'orateur :

(...) je me sens presque dispensé d'établir longuement que le sublime est, peut-on dire, l'excellence et la souveraine perfection du discours, et que, grâce à lui seul, les plus grands parmi les poètes et les prosateurs occupent un rang si éminent, et qu'à leur gloire ils ont attribué l'éternité. Ce n'est pas à la persuasion que le sublime mène l'auditeur, mais au ravissement ; toujours et partout l'admiration mêlée d'étonnement l'emporte sur ce qui ne vise qu'à nous persuader et à nous plaire. L'action de la persuasion le plus souvent dépend de nous. Il n'en est pas ainsi du sublime : il confère au discours un pouvoir, une force irrésistible qui domine entièrement l'âme de l'auditeur. Un ou deux passages ne suffisent pas

28. *Ibid.*, III, pp. 6 à 8.

29. CICÉRON, *L'orateur*, (trad. A. Yon), Paris, Les Belles Lettres, 1964, pp. 22 à 24.

30. *De l'orateur*, (trad. E. Courbaud), Paris, Les Belles Lettres, 1967, I, p. 25.

31. *Ibid.*, pp. 23 à 28.

32. *Divisions de l'art oratoire*, p. 25. Sur ce sujet la pensée de Cicéron a évolué puisque, dans *De l'invention oratoire* (trad. Liez, in *Œuvres complètes* t. I, Paris, Firmin-Didot, 1881, p. 92) il était d'avis qu'on ne devait pas attribuer à l'éloquence des questions que les philosophes les plus profonds n'avaient pas encore résolues. Les rapports entre rhétorique et philosophie sont élaborés plus longuement dans *De l'orateur* (en particulier : III, p. 25 à 33 et 48 à 56) et dans *L'orateur* (p. 5 à 7).

33. QUINTILIEN, *Institution oratoire*, (trad. J. Cousin), Paris, Les Belles Lettres, t. I, 1975, p. 51-54.

34. *Ibid.*, II, p. 84.

pour relever l'habileté de l'invention, l'ordre et la disposition de la matière ; ces qualités, nous les voyons avec peine transparaître du tissu de l'ouvrage ; mais quand le sublime vient à éclater où il faut, c'est comme la foudre : il disperse tout sur son passage et tout d'abord montre les forces de l'orateur concentrées ensemble³⁵.

— non, le sublime n'est pas l'apanage de l'orateur, puisqu'il fait aussi la gloire des poètes, mais il est clair que l'auteur du traité l'étudie en fonction de l'éloquence ; et si l'on se rappelle d'une part que les traités de rhétorique distinguaient traditionnellement trois styles : le grand, le médiocre et le ténu, — d'autre part qu'avec l'avènement de l'empire romain l'éloquence s'était dégradée³⁶, on comprend mieux que cet auteur insiste sur la nécessité du style élevé, promulgue qu'un tel style est indissociable de l'élévation de la pensée, et termine son exposé en expliquant pourquoi il n'y a plus d'orateurs géniaux ; mais que l'Anonyme insiste ainsi sur le sublime n'autorise nullement à conclure qu'il réduit la rhétorique à cette qualité, autrement dit à une question de style. Consacré au style, l'ouvrage de Demetrius³⁷ l'est exclusivement ; mais, ici encore, rien ne nous autorise à conclure que la rhétorique n'est plus qu'une question d'élocution, car Demetrius étudie le style de la prose en général : celui de la rhétorique, mais aussi celui de l'histoire et du dialogue, et même le style épistolaire ; la division du traité s'articule d'ailleurs sur des catégories stylistiques puisque, après certaines remarques générales, l'auteur étudie successivement le style élevé, le style élégant, le style moyen et le style fort. Pour Augustin, l'étude des *Écritures* a deux fondements : comment découvrir ce qu'il faut y comprendre, comment exprimer ce qui en a été compris³⁸ ; or l'art d'exprimer ce qui a été compris, c'est la rhétorique³⁹, et il importe de souligner que, cette fois, c'est au discours religieux que la rhétorique s'allie. Thomas d'Aquin, de son côté, classait la Rhétorique et la Poétique d'Aristote au sein de la Logique définie comme « art de procéder, dans les opérations de l'esprit, avec ordre, facilement et sans erreur »⁴⁰ ; le but du rhéteur et du poète devient ainsi, comme celui du philosophe, la vérité ; mais tandis que l'Analytique produit la certitude et que la Dialectique suscite l'opinion, la Rhétorique ne permet qu'une *suspicio*, et la Poétique, qu'une *existimatio* de la vérité. En 1521, Pierre Fabri publie *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*⁴¹, « utile, profitable et nécessaire : à toutes gens qui defirent à bien elegamment parler et efcrire », qui « demonstrera et enseignera a facilement et aornement composer et faire de toutes sortes de oraisons, requestes, proces, sermons, lettres missives, epistres, etc., a toutes gens de tous estatz » ; l'ouvrage est divisé en deux parties ; la première, intitulée *Rhétorique*, reprend les divisions traditionnelles de cette discipline, tandis

35. ANONYME, *Du sublime*, (trad. H. Lebègue), Paris, Les Belles Lettres, 1939, p. 3.

36. Comme en témoignent, de Tacite, le *Dialogue des orateurs*, (trad. A. Cordier, Paris, Garnier, 1949), et de Lucien, *Le maître de rhétorique* (in *Œuvres*, t. 3, trad. E. Chambly, Paris, Garnier, 1934).

37. *On style*, (trad. W.R. Roberts), London, Loeb Classical Library, 1946.

38. *De doctrina christiana*, trad. Combès et Farges, in *Œuvres* t. XI, Paris, Desclée de Brouwer, 1949, p. 181.

39. *Ibid.*, p. 425-435.

40. In *Aristotelis Posteriorum Analyticorum Expositio*, Turin, Marietti, 1968, Proemium.

41. Genève, Slatkine Reprints, 1969. (Reproduction de l'édition Héron de 1889-1890).

que la seconde, qui a pour titre *Poétique*, constitue un traité de versification française. *La rhétorique ou l'art de parler*, de Bernard Lamy⁴², comporte une semblable extension du champ rhétorique, car si l'on ne parle que pour persuader, il en résulte que l'art de parler sera utile non seulement aux orateurs, mais à tous ceux qui parlent et écrivent : poètes, historiens, philosophes et théologiens, et même à ceux qui veulent apprendre des langues étrangères ; si Lamy, en effet, conserve les catégories traditionnelles de la rhétorique, il y adjoint, comme Fabri, des remarques sur la versification, et surtout des chapitres qu'on dirait aujourd'hui de linguistique générale. Fénélon, par contre, adopte une position plus classique : dans sa *Lettre à l'Académie* (1714)⁴³, le projet de Rhétorique reste distinct des projets de Grammaire et de Poétique, et le style n'y reçoit aucune attention spéciale, puisque la parole est censée découler de la pensée et du sentiment. Seize ans plus tard, De Marsais publie un traité *Des Tropes*⁴⁴, c'est-à-dire des « différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue » ; il rattache expressément ce traité à la grammaire. L'ouvrage de Blair, comme nous l'avons vu, esquisse en fait une théorie globale des principales formes de discours. Quant à Fontanier, dont deux ouvrages ont été réunis par Gérard Genette sous le titre *Les figures du discours*⁴⁵, il étudie les tropes et les figures autres que tropes ; or le sous-titre de la première étude est celui-ci : « manuel classique pour l'étude des tropes ou éléments de la science du sens des mots » ; comme le traité de Du Marsais, qu'il corrige, l'ouvrage de Fontanier se rattache donc à la grammaire ; et même s'il fallait le situer dans le champ rhétorique, on ne pourrait, du fait que Fontanier n'étudie que les figures, en inférer qu'il réduit la rhétorique à une telle étude : autant vaudrait soutenir que, pour lui, la grammaire se réduisait à l'étude des figures ! Aussi ne peut-on que s'étonner de constater que, dans un même paragraphe, Tzvetan Todorov d'une part cite le passage où Du Marsais rattache son traité à la grammaire, d'autre part parle de l'objet de la rhétorique selon Du Marsais !⁴⁶ On peut admettre que Gérard Genette trouve cocasse qu'on baptise *Rhétorique générale*⁴⁷ un simple traité des figures : mais encore faudrait-il préciser que le mot « figure » a changé d'acception, et qu'une étude des « figures du récit » recoupe au moins partiellement la section consacrée par la rhétorique classique à la disposition, tout en débordant le cadre du discours oratoire. Enfin, nous avons eu l'occasion de souligner que le *Traité de l'argumentation* de Perelman et Olbrechts-Tyteca, s'il se borne à l'étude de la structure de l'argumentation, déborde toutefois les préoccupations de la rhétorique ancienne en s'attaquant à d'autres types de discours.

Or ne peut-on penser que ce qui « travaille » ainsi la rhétorique et les disciplines concurrentes depuis leur avènement, c'est la nécessité d'une théorie globale des différents types de discours, théorie préfigurée non par la seule rhétorique, mais par la rhétorique en liaison avec les disciplines voisines ? Derrière une rhétorique qui n'étudie, des mots et des idées, que ce qui a trait à un type particulier de discours ;

42. Brighton, Sussex Reprints, 1969. (Reproduction de l'édition de 1699).

43. Paris, Classique Larousse, 1962.

44. Paris, Barbon, 1801.

45. Paris, Flammarion, 1968.

46. *Littérature et signification*, Paris, Larousse, 1966, p. 94.

47. DUBOIS et alii, *op. cit.*

derrière une rhétorique se restreignant aux mots mais les examinant en plusieurs types de discours, ou se restreignant aux idées mais les étudiant aussi, dans leur structure argumentative, en plusieurs types de discours ; derrière les échanges entre rhétorique, grammaire, poétique et logique, — se serait joué et se joue encore la mise en scène d'une théorie des diverses formations discursives. Et, par rapport à cette théorie en train de s'esquisser, le *Traité de l'Argumentation* de M. Perelman et de Mme Olbrechts-Tyteca remplit une fonction importante : celle de rappeler, et de décrire, la structure argumentative de discours, et de parties de discours, laissées pour compte à la fois par la logique moderne et par la sémiologie du récit ou de l'œuvre poétique.